



LA CONFERENCE PERMANENTE DES COORDINATIONS ASSOCIATIVES (CPCA)¹

I. Définition

La conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) est une association Loi 1901 qui vise à regrouper les différents secteurs représentatifs de la vie associative en France pour une plus grande cohérence (sanitaire et social, sport, culture, éducation, environnement, solidarité, développement rural, tourisme, famille, vie étudiante, droits de l'homme, justice, mouvement de femmes...).

Le rôle de la CPCA est de nature politique (la mission d'expertise technique incombant au CNVA) et vise à parler d'une même voix en direction des pouvoirs publics.

C'est un lieu où sont étudiés les sujets et les intérêts communs à l'ensemble de ces coordinations associatives. La CPCA nationale se décline sur l'ensemble du territoire en CPCA régionales.

II. Historique

La conférence permanente des coordinations associatives existe et agit en faveur de la vie associative depuis 1992. Association de fait regroupant les présidents des grandes coordinations associatives, sa présidence était assurée par l'un d'entre eux annuellement.

Le CNOSF² a rejoint ce groupe en 1996 et André LECLERCQ a assuré la présidence en 1998, l'année de la préparation des Assises de la vie associative (la CPCA comptait alors 12 membres).

A la suite des Assises de la vie associative qui ont assuré la reconnaissance publique de la CPCA en février 1999, ses membres ont décidé de se déclarer association loi 1901 le 8 septembre 1999 ; Hubert PREVOT en est devenu le premier président.

Durant ce mandat, un des temps forts a été la célébration du centenaire de la loi 1901 avec la signature en juillet 2001 de la charte d'engagements réciproques entre l'Etat et les associations regroupées au sein de la CPCA.

Frédéric PASCAL a succédé à Hubert PREVOT le 19 décembre 2003.

Jacques HENRARD a été président pour la période 2006-2007 et est réélu le 7 février 2008 pour 2 ans.

III. Missions

La mission générale de la CPCA est une mission de représentation et de lobbying en faveur d'une plus grande reconnaissance de la vie associative en France.

L'association a pour but (article 3 des statuts) :

- d'améliorer l'efficacité des coordinations membres par des stratégies ou des plateformes communes, par le dialogue et/ou la négociation avec les autorités publiques ;
- de contribuer à promouvoir une vie associative qui vise à développer des projets d'intérêt général et les activités d'organisation sans but lucratif (OSBL) ;
- de défendre les acteurs de la vie associative qui créent du lien social, développent la citoyenneté participative, luttent contre les excès de l'individualisme, le racisme et la xénophobie ; défendent ces valeurs pour une Europe plus sociale et promeuvent la solidarité internationale ;
- de développer des partenariats avec toutes les organisations qui adhèrent aux mêmes valeurs et poursuivent les mêmes objectifs (notamment sur le terrain de l'économie sociale et des droits de l'homme).

IV. Composition

La Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA) compte aujourd'hui 16 membres (cf. liste des coordinations) dont le CNOSF. Elle a, de plus, des contacts réguliers avec les associations de l'environnement, des consommateurs, des retraités.

Au niveau des CPCA régionales, toutes ne sont pas constituées en association déclarée.

La représentation sportive

21 CROS s'investissent au sein des CPCA régionales. Trois d'entre eux en assurent la présidence (Franche-Comté, Haute-Normandie et Pays de la Loire) :

Liste des CROS représentés dans les CPCA régionales (source : enquête CNCD 2003)

- CROS Aquitaine
- CROS Auvergne
- CROS Basse-Normandie
- CROS Bourgogne
- CROS Centre
- CROS Champagne-Ardenne
- CROS Franche-Comté
- CROS Guadeloupe
- CROS Haute-Normandie
- CROS Ile de France
- CROS Languedoc Roussillon
- CROS Limousin
- CROS Lorraine
- CROS Martinique
- CROS Midi-Pyrénées
- CROS Nord Pas de Calais
- CROS Poitou Charente

- CROS Provence Alpes
- CROS Picardie
- CROS Pays de la Loire
- CROS Rhône Alpes

Quelques exemples de travaux menés en région

- Le recensement des associations
- La décentralisation et place des associations sur les territoires
- La participation aux travaux des chambres régionales de l'économie sociale
- La mise en ligne d'un portail d'information sur la vie associative
- La déclinaison régionale de la charte d'engagement réciproque entre l'Etat et les associations
- La pérennisation des emplois et la professionnalisation des associations
- La formation des bénévoles
- La gestion du Fonds régional de développement de la vie associative
- L'organisation de forums associatifs

V. Organisation et fonctionnement

La Conférence permanente des coordinations associatives est présidée par Jacques HENRARD depuis le 2006. Hubert PREVOT en est le président d'honneur.

Le comité exécutif est composé de six personnes :

- Jacques HENRARD (JPA) en charge du fonctionnement de la CPCA et de son évolution,
- Hubert ALLIER (UNIOPSS), vice président en charge relations contractuelles, du financement et de l'économie sociale
- Nadia BELLAOUI (Ligue de l'enseignement), vice présidente en charge du bénévolat
- Alain FERETTI (trésorier)
- Philippe DEPLANQUE (CNAJEP), vice président en charge des territoires,
- Corinne BORD, vice présidente en charge des questions européennes,

Ce comité directeur est chargé de préparer les décisions qui seront votées en conseil d'administration qui se réunit mensuellement. Afin d'assurer une bonne coordination, la présidence du CNVA, la présidence du FONJEP et la présidence du groupe des associations au Conseil Economique et Social sont associées aux travaux de la CPCA.

La Délégation interministérielle à l'innovation et à l'économie sociale est l'interlocutrice naturelle des associations et du monde de l'économie sociale. Par ailleurs, la CPCA travaille en collaboration avec le Conseil National de la Vie Associative (cf. fiche pratique), avec le Conseil des Entreprises et Groupements de l'Economie Sociale (CEGES) (cf. fiche pratique) dont elle est membre fondateur. Quatre représentants de la CPCA siègeront au conseil d'administration du CEGES.

Au niveau européen, certains membres de la CPCA participent activement au Comité Européen des Associations d'Intérêt Général (CEDAG).

Enfin, elle désigne huit membres pour siéger au conseil de développement de la vie associative, créé par le décret n°2004-657 du juillet 2004 et chargé d'instruire les demandes de financements de l'ancien compte d'affectation spécial, communément appelé « Fonds National de développement de la Vie Associative (FNDVA) », transformé aujourd'hui en chapitre budgétaire « développement de la vie associative » du ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche.

VI. Les groupes de travail mis en place en 2008

1. L'engagement associatif

Ce groupe de travail suit les sujets principaux du bénévolat, des volontariats et des projets de « service civique » impliquant le mouvement associatif. Ce dossier s'appuie sur les positions de la CPCA émises lors de la conférence de la vie associative ; il suit également le CDVA ; il engage aussi une clarification des partenariats avec les « associations de bénévoles » en premier lieu desquelles France bénévolat.

Danièle SALVA y participe pour le CNOSF

2. Les territoires

Ce groupe suit les questions liées à la structuration régionale de la CPCA, des relations avec les grandes associations d'élus et du positionnement de la CPCA dans les nouvelles étapes de la décentralisation. Cela implique un bilan et une mise à plat de la structuration régionale et des relations entre le niveau national et les échelons régionaux. Il engage de surcroît une clarification des relations entre les CPCA et les CRESS. Ce groupe travaille également la problématique de l'accompagnement par et pour les associations.

Myriam ANTOINE ou Johann CAUET y participe pour le CNOSF

3. Les relations contractuelles, le financement et l'économie sociale

Il s'agit là de mettre en synergie des sujets portés par la CPCA : les relations contractuelles avec la clarification notamment des modalités de financement de la vie associative par tous les pouvoirs publics ; le financement au sens large, du développement des capacités internes de gestion jusqu'aux formes de mécénats d'entreprises ; l'économie sociale au sens de « l'entreprise associative ».

Danièle SALVA y participe pour le CNOSF

4. L'Europe

L'objectif est de piloter l'ensemble des problématiques européennes de la CPCA dans un contexte particulier (présidence française 2008 et élections européennes 2009) :

- la coordination du collège interassociatif siégeant au comité de suivi national du FSE pour 2007-2013 et ses conséquences en régions ;
- l'animation au sein de la CPCA des dossiers normatifs (directives européennes, « statut de l'association européenne »...)
- la participation de la CPCA à un réseau de plates-formes interassociatives des Etats membres

Sophie CHRIST, Mathieu FONTENEAU ou Danièle SALVA y participe pour le CNOSF

¹ Contact CPCA : Julien ADDA – 28, place Saint Georges 75009 Paris
Téléphone : 01 40 36 80 10 - Télécopie : 01 40 36 80 11
Courriel : julienadda@cpcasso.fr ou info@cpcasso.fr

² Contact « sport » : Danièle SALVA – CNOSF
Téléphone : 01 40 78 29 38 – Télécopie : 01 40 78 28 72 – Courriel : VieAssociative@cnosf.org